

**Réunion du Conseil Municipal**  
du 26 septembre 2016 à 15 heures  
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 20 septembre 2016

**Compte-rendu sommaire**

Secrétariat des Assemblées  
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

## 1 Modification du nombre d'adjoints-es au Maire.

Il est demandé au Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-2 de fixer le nombre des adjoints au maire de la Ville de Strasbourg à 21 dont deux postes d'adjoints-es de quartier.

**Adopté**

## 2 Election des adjoints-es au Maire.

Le Conseil est appelé à procéder à l'élection des quatre adjoints-es au maire. Ont été élus : Françoise BEY, Luc GILLMANN, Camille GANGLOFF et Jean-Baptiste GERNET.

**Adopté**

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 3 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil :

d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
16003V2	Conception, réalisation, mise en page et suivi des supports de communication générale et événementielle des Musées	De la notification au 31/12/2017 reconductible 3 périodes d'un an.	REBEKA AGINAKO	Montant maximum de 120 000 € HT pour chaque période du marché.	08/09/2016
16031GV	Prestations de sécurité et de levées de doute pour les services de la Ville et de l'Eurométropole	Du 1/11/2016 au 31/10/2017 reconductible 3 fois	Lot 1 – sécurité et télésurveillance des Musées de la Ville : POLYGARD  Lot 2 – Sécurité des espaces bâtis et levées de doute : POLYGARD	Tous les lots sont conclus sans montant minimum ni maximum	01/09/2016

			Lot 3 – Sécurité des espaces non bâtis : CITYVEILLE		
			Lot 4 – Sécurité des évènements et des manifestations : VALLIANCE		

ainsi que d'approuver la passation de différents avenants.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants, marchés et documents y relatifs.

**Adopté**

#### **4 Simplification de l'accès des entreprises à la commande publique et dématérialisation des marchés publics.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la charte d'adhésion au dispositif « Marché Public Simplifié » et à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter ladite charte en partenariat avec la Direction des Achats de l'Etat.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le développement d'un partenariat avec la Direction des Achats de l'Etat en vue de partager avec cette dernière des modèles, clauses et documents types de marchés publics.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à prendre les décisions relatives à la mise en œuvre de ce partenariat.

**Adopté**

#### **5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.**

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet 2016. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

**Communiqué**

**6 Autorisation du Conseil municipal pour l'entrée de Réseau GDS et sa filiale RCUA au capital de "Réseaux de chaleur Strasbourg Infrastructures" et de "Réseaux de chaleur Strasbourg Exploitation".**

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- la prise de participation de la SEML Réseau GDS, au capital de la société « Réseau de Chaleur Strasbourg Infrastructures » selon le projet de statuts de la filiale ; celle-ci se fera par apport en numéraire à hauteur de 0,5 % du capital qui s'élève à 50 000 € ;
- la prise de participation de la SEML Réseau GDS, au capital de la société « Réseau de Chaleur Strasbourg Exploitation » ; celle-ci se fera par apport en numéraire à hauteur de 0,5 % du capital qui s'élèvera à 100 000 € (après les opérations de création pendant lesquelles le capital est provisoirement fixé à 37 000 €) ;
- la prise de participation de la société Réseaux de Chaleur Urbains d'Alsace (RCUA) filiale à 51 % de la SEML Réseau GDS, au capital de la société « Réseau de Chaleur Strasbourg Infrastructures » selon le projet de statuts de la filiale ; celle-ci se fera par apport en numéraire à hauteur de 50,5 % du capital initial qui s'élève à 50 000 € ;
- la prise de participation de la société Réseaux de Chaleur Urbains d'Alsace (RCUA) filiale à 51 % de la de la SEML Réseau GDS, au capital de la société « Réseau de Chaleur Strasbourg Exploitation » ; celle-ci se fera par apport en numéraire à hauteur de 48,5 % du capital qui s'élèvera à 100 000 € (après les opérations de création pendant lesquelles le capital est provisoirement fixé à 37 000 €) ;
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de la ville de Strasbourg au conseil d'administration de la SEML Réseau GDS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

**Adopté**

**7 Chauffage urbain : souscription des polices d'abonnement des sites de la ville de Strasbourg reliés au réseau de chaleur Strasbourg Hautepierre.**

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion des polices d'abonnement pour l'alimentation au réseau de chauffage urbain de Strasbourg Hautepierre des sites suivants :

<b>SITE</b>	<b>ADRESSE</b>
Maille Eléonore - groupe scolaire	Place Montaigne Strasbourg
Maille Eléonore - logement de service	Boulevard de la Fontaine Strasbourg

Maille Catherine - groupe scolaire - maison de jeunes	Place Flaubert Strasbourg
Maille Jacqueline - maternelle et maison des jeunes	Place Buchner Strasbourg
Maille Jacqueline - groupe scolaire	Place André Chénier Strasbourg
Maille Karine - groupe scolaire	Rue Montesquieu Strasbourg
Maille Brigitte - crèche	Rue Gioberti Strasbourg
Maille Brigitte - école primaire	Rue Gioberti Strasbourg
Maille Brigitte - maternelle nord	Rue Gioberti Strasbourg
Maille Irène - centre d'action culturelle "le Maillon"	Place André Maurois Strasbourg
Maille Karine - gymnase C.O.S.E.C.	Rue Montesquieu Strasbourg
Groupe scolaire Gustave Stoskopf	Rue Colette Strasbourg
Maille Brigitte - gymnase	Rue Colette Strasbourg
Gymnase Jacqueline	Avenue Pierre Corneille Strasbourg
Centre commercial Catherine	Maille Catherine Strasbourg
Groupe scolaire Poterie	Rue Colette Strasbourg
Gymnase Poterie	Rue Colette Strasbourg

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les polices d'abonnement disponibles à l'adresse suivante :

[https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=AUX2sKCRVPKUIwWATl\\_D](https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=AUX2sKCRVPKUIwWATl_D)

**Adopté**

## **8 Avis sur les emplois Ville.**

Le Conseil est appelé à approuver, après avis du CT, de suppressions, de créations et de transformations d'emplois.

**Adopté**

**9 Approbation d'un groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et conclusion d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la constitution d'un accord cadre pour le lot 1 : études de maîtrise d'œuvre ponctuelles portant sur la construction d'ouvrages de bâtiments neufs, la rénovation et la restructuration d'ouvrages existants avec ou sans démolition pour un coût prévisionnel allant jusqu'à 100 000 € HT,
- la constitution d'un accord cadre pour le lot 2 : études de maîtrise d'œuvre ponctuelles portant sur la construction d'ouvrages de bâtiments neufs, la rénovation et la restructuration d'ouvrages existants avec ou sans démolition pour un coût prévisionnel compris entre 100 000 et 500 000 € HT.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et l'Oeuvre Notre-Dame dont la Ville de Strasbourg assurera la mission de coordinateur. Cette convention portera sur la mise en place d'un accord cadre pour des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commande avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame,
- à préparer et lancer la procédure de consultation d'accord cadre (sans minima, ni maxima), à prendre toutes les décisions qui y sont relatives,
- à signer et notifier l'accord-cadre,
- à préparer, passer, exécuter et régler les marchés subséquents résultant du groupement de commande et concernant la Ville de Strasbourg,
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir, de permis de construire et/ou des autorisations administratives.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser l'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- à signer la convention de groupement de commande avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg. La ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des marchés,
- à exécuter les marchés subséquents résultant du groupement de commande et concernant la fondation de l'œuvre Notre dame.
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir, de permis de construire et/ou des autorisations administratives.

**Adopté**

## **URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS**

### **10 Désaffectation et démantèlement des bâtiments modulaires de la crèche Lombardie situés rue du Grand Couronné à Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation de la crèche Lombardie située rue du Grand Couronné à Strasbourg et d'autoriser sa déconstruction.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer et faire exécuter les marchés de travaux nécessaires à l'exécution de la délibération,
- à signer les dossiers de demande de permis de construire et de démolir et/ou des autorisations administratives relatives à la délibération ;
- à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

**Adopté**

### **11 Ecocité, Strasbourg Métropole des Deux Rives : approbation de l'avenant n°1 à la convention locale du 25 octobre 2012 et de la convention locale substitutive.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- les termes de l'avenant n°1 à la Convention locale initiale entre la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg, la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, EGIDIA, Pierres et Territoires de France Alsace, la SCI Green One, Habitat de l'Ill, la Société Publique locale Deux Rives, et la SAS TEDINVEST,
- les termes de la Convention locale substitutive entre la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg, Habitat de l'Ill, la Société Publique locale Deux Rives, la SCCV Green Wood, Bouygues Immobilier, consultable au service Projet Urbains.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n°1 à la convention locale initiale et les « lettres avenants d'adhésion » ultérieures consistant à adhérer aux clauses de la convention locale substitutive en vue de bénéficier des soutiens financiers à la réalisation d'un projet.

**Adopté**

**12 Prestations de maintenance et d'entretien technique des établissements culturels du secteur de la Presqu'île André MALRAUX - approbation d'un groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordinateur ;
- la passation, après mise en concurrence, pour une durée de 4 ans, d'un marché public pour la réalisation de prestations de maintenance et d'entretien technique pour les établissements culturels du secteur de la Presqu'île André MALRAUX, pour un montant annuel estimé à 360 000 € HT pour l'Eurométropole et 282 000 € HT pour la ville de Strasbourg, soit 1 128 000 € HT sur la durée totale du marché ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer avec l'Eurométropole de Strasbourg, pour les travaux et prestations concernés, la convention,
- à faire exécuter le marché résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg.

**Adopté**

**13 Programmation 2016 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville - 3ème étape.**

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer les subventions suivantes :

au titre de la **Direction de projet du Contrat de Ville**, une somme totale de 102 100 € :

<b>Collège Erasme</b> « Vivre les sciences dans son environnement proche » (n°9)	<b>1 000 €</b>
<b>Association Les Francas</b> «Comprendre et agir avec l'école pour les parents» (n°42) – nouveau projet	<b>2 000 €</b>
<b>Association Les Francas</b> «Agis pour tes droits » (n°43)	<b>1 000 €</b>
<b>Association Eveil Meinau</b> « Intégration et insertion sociale » (n°115)	<b>5 000 €</b>
<b>Association Eveil Meinau</b> « Français Langue Etrangère » (n°122) – nouveau projet	<b>1 500 €</b>
<b>Association La Resu</b> « Des histoires pour se dire, contes pour parents et enfants et café à	<b>1 500 €</b>

thème pour adultes » (n°148) – nouveau projet	
<b>Association Mémoires Vives</b> « Mémo arts urbaines » (n°172) – nouveau projet	<b>7 000 €</b>
<b>Association Mémoires Vives</b> « Action 3 : Cercle Césaire 67» (n°177) – nouveau projet	<b>1 000 €</b>
<b>Association Regards d’Enfants</b> « Apprenons à vivre ensemble avec nos différences - Respecto.eu» (n°188) – nouveau projet	<b>2 500 €</b>
<b>Association Calima</b> « Atelier mémoire et transmission » (n°190) – nouveau projet	<b>4 500 €</b>
<b>Association Calima</b> « Actions pour les personnes âgées immigrées » (n°193) – nouveau projet	<b>4 000 €</b>
<b>Association Viva Spach</b> « Jardin partagé» (n°214) – nouveau projet	<b>2 800 €</b>
<b>Collège Lezay Marnesia</b> «Ensemble pour la réussite de nos enfants à la Meinau – 3 – Fischart prend l’air» (n°219) – nouveau projet	<b>3 000 €</b>
<b>CSC du Neuhof</b> « Cours de français et d’ateliers créatifs parents/enfants allophones» (n°240) – nouveau projet	<b>3 500 €</b>
<b>Fédération des Œuvres Laïques</b> « Formation « faire société » » (n°289) – nouveau projet	<b>4 000 €</b>
<b>CSC de la Meinau</b> « S’inscrire durablement dans la société française par l’apprentissage du français à visée sociale, culturelle et citoyenne » (n°329) – nouveau projet	<b>2 000 €</b>
<b>Association Horizome</b> « Atelier de création d’un jeu vidéo 3D » (n°350) – nouveau projet	<b>1 800 €</b>
<b>Association Horizome</b> « Place Erasme : suivi, évaluation et jardin» (n°356)	<b>3 000 €</b>
<b>Association Horizome</b> « Atelier de création d’un jeu vidéo 3D » (n°350) – nouveau projet	<b>3 000 €</b>
<b>Association Horizome</b> « Place Erasme : suivi, évaluation et jardin» (n°356)	<b>3 000 €</b>
<b>Association Horizome</b> «Aménageons les jardins partagés Karine et Catherine» (n°357)	<b>3 000 €</b>
<b>Association Lupovino</b> « Action d’insertion professionnelle par le français langue d’intégration et la remise à niveau en savoirs de base » (n°377)	<b>10 500 €</b>

<b>Collège François Truffaut</b> « Un parcours culturel : un tremplin vers l'excellence et la citoyenneté » (n°383) – nouveau projet	<b>3 000 €</b>
<b>Association Contact et Promotion</b> « FLE à visée éducative à l'école Finkwiller » (n°403) – nouveau projet	<b>1 800 €</b>
<b>Association Contact et Promotion</b> « Animation des jardins partagés à Hautepierre » (n°404) « Mieux se connaître pour vivre ensemble » (n°416)	<b>3 000 €</b> <b>3 000 €</b>
<b>CSC de la Montagne Verte</b> « Jardins partagés et terrasses aromatiques » (n°446)	<b>1 700 €</b>
<b>AFEV</b> « Accompagnement individualisé à domicile – accompagnement vers l'autonomie » (n°479) – nouveau projet	<b>18 000 €</b>
<b>CSC du Neuhof</b> « Bureau numérique mobile » (n°498) – nouveau projet	<b>5 000 €</b>
<b>Maison des Potes</b> « Activités information jeunesse Strasbourg Sud » (n°462) – reconduction	<b>2 000 €</b>

au titre de la **Direction des Solidarités et de la Santé**, représentant la somme totale de 3 500 € :

<b>Association cité santé Neuhof</b> « Ateliers lecture / sommeil » (n°26)	<b>500 €</b>
<b>Association cité santé Neuhof</b> « Petits-déjeuners santé » (n°27)	<b>1 000 €</b>
<b>Association Médiation Insertion de Hautepierre</b> « Sport, loisir et santé » (n°130)	<b>1 000 €</b>
<b>Association Table et Culture</b> « Découverte d'ateliers culinaires et culturels à Hautepierre » (n°150) – nouveau projet	<b>1 000 €</b>

au titre de la **Direction du Développement Economique et de l'Attractivité** pour la somme totale de 11 815 € :

<b>CSC de l'Esplanade – ARES</b> « Création d'une coopérative d'achats en commun : VRAC, Vers un Réseau d'Achats en Commun » (n°167) – nouveau projet	<b>4 815 €</b>
--	----------------

<b>SCOP Artenréel</b> «G art TV, une web tv participative dans le quartier gare de Strasbourg » (n°482) – nouveau projet	<b>7 000 €</b>
---	----------------

au titre de la **Direction de l'Animation Urbaine, Service Vie Associative**, la subvention suivante :

<b>CSC de la Montagne Verte</b> «Montagne verte plage» (n°448) – nouveau projet	<b>3 000 €</b>
--	----------------

et enfin d'attribuer au titre des **projets urbains**, la subvention suivante :

<b>Association Par Enchantement</b> « Le bel Enchamment, un jardin partagé » (n°179) – nouveau projet	<b>5 000 €</b>
--	----------------

**Adopté**

#### **14 Projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire de la ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal-Art L 5211-57 du CGCT). Rapport Chevènement.**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable aux projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg suivants :

1) L'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de parcelles situées chemin du Schulzenfeld à Strasbourg /Neuhof et cadastrées:

Ban de Strasbourg

Lieu dit « chemin du Schulzenfeld »

Section IK n°(2)/59 de 1,89 are issue de la parcelle mère n°231/59 de 51ares

Propriété au Livre Foncier de l'Etablissement Protestant pour enfants « Le Neuhof ».

La cession a lieu au prix de 22 680 € (soit une valeur à l'are de 12 000 €), taxes et droits éventuels en sus.

Ban de Strasbourg

Lieu dit « chemin du Schulzenfeld »

Section IH (2)/55 de 2 m<sup>2</sup> issue de la parcelle mère n° 115/55 de 84 m<sup>2</sup>

Propriété au Livre Foncier de Madame SPRAUL Marie

La cession a lieu au prix de 240 € (soit une valeur à l'are de 12 000 €), taxes et droits éventuels en sus.

2) l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de l'aménagement de la Route des Chasseurs à Strasbourg Robertsau de :

la parcelle cadastrée section CL n°130/75, lieu dit « Route des Chasseurs » d'une surface de 0.18 are appartenant à la SCI « Les Floridées » pour le prix de 12 000 € l'are soit pour le prix total de 2 160 € ;

3) l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de l'aménagement d'une voie de dessert à Strasbourg Robertsau de :

la parcelle cadastrée section BS n°64/27, lieu dit « Rue de la Cigale » d'une surface de 0.58 are appartenant pour 1/3 à M. GAUER André et Mme DUFOUR Marie – Dominique, pour 1/3 à M. GAUER Claude, et pour 1/3 à M. GAUER Jean – Paul pour le prix de 12 000 € l'are soit pour le prix total de 6 960 € ;

4) l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg en vue de la constitution de réserves foncières lieu dit rue de la Renaissance à Strasbourg - Robertsau des parcelles propriété de la Société FONCIER CONSEIL cadastrées section CO :

- n°733/179 de 0.97 are
- n°736/178 de 1.18 ares
- n°744/166 de 4.98 ares
- n°746/167 de 5.31 ares

soit un total de 12.44 ares, pour un montant de 5 030 € l'are soit un prix total de 62 573 € ;

5) l'acquisition dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du secteur Gliesberg /Gresswiller, auprès de la société AGIP France ou de toute autre personne morale qui s'y substituerait, des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg  
Koenigshoffen Cronembourg  
Route de Schirmeck  
Section OA n° 55/40 de 7,02 ares  
Section OA n° 186/40 de 0,75 are  
Section OA n° 192/40 de 7,98 ares  
Soit une surface totale de 15 ares75 centiares

Au prix de 383 000 € hors taxes et droits éventuels.

**Adopté**

## **15 Transactions Immobilières sur la ville de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver la vente de la parcelle cadastrée : Ban communal de Strasbourg, rue du Taenchel, section : EB n° 392 d'une contenance de 37 m<sup>2</sup>, au profit de la Société Civile de Construction Vente le 2016, ou toute autre personne morale qui se substituera, au prix de 12 950 €, taxes éventuelles en sus (douze mille deux neuf cent

cinquante mille euros) selon l'évaluation de France Domaine.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourants à la bonne exécution de la délibération.

**Adopté**

**16 Plan patrimoine - Vente d'un appartement sis, 16 rue du 22 novembre à Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver :

1/ la vente du lot n°21 (local d'habitation) de la copropriété sise 16 rue du 22 Novembre cadastrée : Commune de Strasbourg : section 58 n°138/19 de 5,19 ares, Lot 21 pour 492/10 000, ainsi que les tantièmes des parties communes y afférents, propriété de la Ville de Strasbourg, moyennant le prix de 280 000 € hors droits et taxes éventuellement dus par l'acquéreur, au profit de M. Vincent BARBIER et Mme Claire DATY ou toute autre personne morale qui s'y substituerait.

2/ l'insertion dans l'acte de vente d'une clause interdisant la revente du lot sans l'accord de la Ville : l'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de dix (10) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**17 Plan Patrimoine - sis 130, Grand rue - Vente d'un immeuble à Habitation Moderne.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. la vente au profit d'Habitation Moderne de l'ensemble immobilier sis, 130 Grand rue, cadastré comme suit :

Ban de Strasbourg,

Section 7 n° 28, d'une surface de 0,55 are,

Section 7 n° 29, d'une surface de 0,6 are,

Propriété de la ville de Strasbourg,

Au prix de huit cent quarante mille euros (840 000 €) hors droits et taxes éventuellement dus par l'acquéreur.

2. l'insertion dans l'acte de vente à intervenir des dispositions suivantes :

- Une clause limitant l'affectation de l'immeuble :
  - Le vendeur stipule, ce que l'acquéreur accepte, et ce pour une durée de dix (10) ans à compter des présentes, de ne pas modifier l'affectation des surfaces destinées à l'accueil des jeunes actifs et étudiants, sans l'accord de la Ville.
  - Cette obligation sera garantie par le droit à la résolution de la vente inscrit au Livre Foncier.
  - En cas de cession à un tiers conformément aux prescriptions ci-après établies, l'acquéreur devra imposer à son propre sous-acquéreur l'obligation de respecter le présent engagement.
  - Une copie authentique des contrats de vente respectifs devra être remise au vendeur des présentes, aux frais du nouvel acquéreur.
  
- Une clause interdisant la revente sans l'accord de la Ville :
  - L'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de dix (10) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg.
  
- Une clause d'intéressement :
  - En cas de mutation de l'immeuble dans les dix (10) années, à compter de la signature de l'acte de vente, pour le tout ou pour partie, pour un prix ou une valeur hors droit et frais de mutation supérieur au prix stipulé à la délibération du 26 septembre 2016 augmenté des frais et droits afférents à l'acte de vente, et majoré des frais d'embellissement du bien, justifiés par des factures, l'acquéreur versera à la ville de Strasbourg un intéressement correspondant à 50 % de la plus-value réalisée, étant précisé que cette plus-value sera égale à la différence positive entre la valeur de la mutation et la valeur d'acquisition ainsi déterminée, après déduction de l'impôt sur la plus-value afférente à la mutation.
  - Dans l'hypothèse d'un apport en société ou d'un échange de l'immeuble, il sera pris en compte pour la valeur de la mutation, la valeur déclarée.
  - En revanche, en cas de mutation dans les mêmes conditions, il ne pourra être imposée à la collectivité vendeuse une demande de participation quelle qu'elle soit en cas de moins-value ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente et tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

**Adopté**

## **18 Cession par la fondation de l'Œuvre Notre Dame de parcelles à l'Eurométropole de Strasbourg - Bouclage de la rue de la Liberté à Plobsheim.**

Le Conseil est appelé à approuver la vente au profit de l'Eurométropole de Strasbourg des emprises nécessaires à la création de la boucle reliant la rue de la Liberté et la rue des Pâquerettes, propriété de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame à savoir, les parcelles cadastrées comme suit :

Ville de Plobsheim

section 16, numéro 331 de 2 ares 44 centiares

section 16, numéro 355/16 de 1 are 34 centiares

soit un total de 3 ares 78 centiares pour une valeur de 30 240 €, soit 8 000 €/are conformément à l'avis de France Domaine.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes administratifs concernés, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

**Adopté**

**19 Protocole foncier entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg - Mise en œuvre du protocole par la Ville dans les quartiers Meinau, Cronembourg et Neuhof et avis sur sa mise en oeuvre par l'Eurométropole (Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales).**

Il est demandé au Conseil d'approuver la cession par l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle suivante, à l'euro symbolique avec dispense de payer le prix conformément au protocole du 18 juillet 2011 pour les transactions des catégories 1 et 2, et son classement dans le domaine public municipal :

Ban communal de Strasbourg Neuhof

parcelle cadastrée section IR, numéro 227/24, d'une surface de 4,85 ares, issue de la division de la parcelle cadastrée section IR, numéro 185/24, d'une surface de 94,59 ares, sise avenue du Neuhof ;

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable aux projets de l'Eurométropole de Strasbourg suivants :

- la cession par l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg des cinq parcelles suivantes :

Ban communal de Strasbourg Meinau

- parcelle cadastrée section EZ, numéro 266/47, d'une surface de 5,62 ares, issue de la division de la parcelle cadastrée section EZ, numéro 204/47, d'une surface de 5,66 ares, sise avenue de Normandie,
- parcelle cadastrée section EZ, numéro 292/47, d'une surface de 1,58 are, issue de la division de la parcelle cadastrée section EZ, numéro 90/47, d'une surface de 3,92 ares, sise rue Schulmeister,
- parcelle cadastrée section EZ, numéro 295/47, d'une surface de 3,68 ares, issue de la division de la parcelle cadastrée section EZ, numéro 280/47, d'une surface de 36,38 ares, sise rue Jean Hoepffner ;

Ban communal de Strasbourg Cronembourg

- parcelle cadastrée section KY, numéro 384/25, d'une surface de 0,92 are, issue de la division de la parcelle cadastrée section KY, numéro 287/25, d'une surface de 44,28 ares, sise rue du Champ de Manœuvre ;

Ban communal de Strasbourg Neuhof

- parcelle cadastrée section IX, numéro 431/9, d'une surface de 2,28 ares, issue de la division de la parcelle cadastrée section IX, numéro 313/9, d'une surface de 3,47 ares, sise rue d'Aigurande,
- la cession par l'Eurométropole de Strasbourg à l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle suivante :

Ban communal de Strasbourg Neuhof

parcelle cadastrée section IX, numéro (2)/9, d'une surface de 0,50 are, issue de la division de la parcelle cadastrée section IX, numéro 353/9, d'une surface de 1,12 are, sise lieu-dit Polygone.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes comportant transfert de propriété correspondant, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

**Adopté**

**20 Régularisation de la situation foncière d'une emprise publique entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg - Square des fusillés du 15 juillet 1943 sis à Strasbourg-Neudorf.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le transfert de propriété de l'Eurométropole de Strasbourg à la ville de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, des parcelles sises à Strasbourg-Neudorf constituant l'emprise du square des fusillés du 15 juillet 1943 nécessaires à l'exercice des compétences de la ville, à savoir les parcelles cadastrées comme suit :

- section HX n°(2)/49 avec 15,22 ares issue de la division de la parcelle cadastrée section HX n°331/49,
- section HX n°(3)/49 avec 1,84 ares issue de la division de la parcelle cadastrée section HX n°331/49,

telles que délimitées par le plan.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ce transfert de propriété ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

**Adopté**

**21 Modification de l'alignement de la rue Lucius sise à Strasbourg-Neuhof - Avis relatif à l'ouverture de l'enquête publique préalable (avis du Conseil municipal - article L.5211-57 du CGCT).**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole afin d'engager une procédure de modification de l'alignement de la rue Lucius sise à Strasbourg-Neuhof conformément aux dispositions des articles L.112-1, L.141-3 et R.141-1 du Code de la voirie routière et d'ouvrir l'enquête publique préalable prévue aux articles L.112-1 et L.141-3 du Code de la voirie routière.

**Adopté**

**22 Déclassement du domaine public de la maison d'habitation et de l'ancien atelier des jardiniers avec un terrain d'assiette de 11,21 ares sis aux 86 et 88 de la rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau.**

Il est demandé au Conseil de prendre acte de l'inutilité pour le service des espaces verts ou tout autre service et projet public :

- de l'ensemble immobilier bâti composé de la maison d'habitation et du terrain périphérique sis au n° 88 de la rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau cadastré section CY n°610/154 et n°614/275 avec 8,63 ares,
  - de l'ensemble immobilier bâti composé du bâtiment anciennement utilisé comme atelier des jardiniers et du terrain périphérique sis au n° 86 de la rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau cadastré section CY n° 612/168 avec 2,58 ares,
- tels que désignés par le plan joint à la délibération.

Le Conseil est également appelé à constater la désaffectation :

- de l'ensemble immobilier bâti composé de la maison d'habitation et du terrain périphérique sis au n° 88 de la rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau cadastré section CY n° 610/154 et n° 614/275 avec 8,63 ares,
  - de l'ensemble immobilier bâti composé du bâtiment anciennement utilisé comme atelier des jardiniers et du terrain périphérique sis au n° 86 de la rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau cadastré section CY n°612/168 avec 2,58 ares,
- tels que désignés par le plan joint à la délibération.

En outre, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le déclassement du domaine public :

- de l'ensemble immobilier bâti désaffecté composé de la maison d'habitation et du terrain périphérique sis au n°88 de la rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau cadastré section CY n° 610/154 et n° 614/275 avec 8,63 ares,
  - de l'ensemble immobilier bâti désaffecté composé du bâtiment anciennement utilisé comme atelier des jardiniers et du terrain périphérique sis au n° 86 de la rue Mélanie à Strasbourg-Robertsau cadastré section CY n° 612/168 avec 2,58 ares,
- tels que désignés par le plan joint à la délibération.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

**Adopté**

**23 Avis relatif au classement dans le domaine public métropolitain du parking au nord de la rue de Brantôme à Strasbourg-Neuhof (Avis du Conseil municipal - Article L.5211-57 du CGCT).**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole de Strasbourg d'approuver :

1. le principe d'un classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg du parking au nord de la rue de Brantôme à Strasbourg-Neuhof ;
2. la reprise, par l'Eurométropole et à la date de la délibération, de la gestion de ce parking ;
3. les acquisitions à l'euro symbolique à mettre en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ce projet, propriété de « Pierres & Territoires » à savoir, les parcelles de voirie cadastrées comme suit :

Commune de Strasbourg

Section IR n° 188/24 avec 8 centiares,

Section IR n° 189/24 avec 3 ares et 55 centiares, tel qu'identifié sur le plan parcellaire étant précisé que les parcelles intégreront le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Adopté**

**24 Régularisation de la domanialité publique. Emprises de voiries et d'espaces verts. Transferts entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- le transfert de propriété de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, des parcelles aménagées en voirie en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole ;
- le transfert de propriété de l'Eurométropole de Strasbourg à la ville de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, des parcelles aménagées en espaces verts en vue de leur classement dans le domaine public de la ville de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

**Adopté**

**25 Rapports annuels 2015 sur :**  
**- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,**  
**- le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.**

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la communication concernant les rapports annuels 2015 :

- sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

**Communiqué**

## **ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT**

**26 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.**

Le Conseil est appelé à approuver pour le **Pôle coopération décentralisée et jumelages** :

- le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association PasSages,
- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg,
- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association La Mine,
- le versement d'une subvention de 720 € à l'association de développement et de solidarité handicaps grand est ;

Pour le **Pôle coopération transfrontalière** :

- le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association MEINau-weinGARTEN ;

Pour le **Pôle Europe** :

- le versement d'une subvention de 15 000 € au Cercle Européen,
- le versement d'une subvention de 4 000 € à la Maison de l'Europe Strasbourg Alsace,
- le versement d'une subvention de 1 850 € à l'association la Cimade,
- le versement d'une subvention de 1 500 € à la Maison Théâtre,
- le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Regards d'Enfants,
- le versement d'une subvention de 35 000 € à l'association Events 4 Live,
- le versement d'une subvention de 3 000 € aux Rencontres cinématographiques d'Alsace ;

Il est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

**Adopté**

**27 Coopération Strasbourg - Kairouan (Tunisie). Appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international - Obtention et reversement de subventions pour le projet « Pour une mobilité durable et partagée à Kairouan ».**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'encaissement d'une recette d'un montant total de 20 800 € du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International pour la mise en œuvre du projet « Pour une mobilité durable et partagée à Kairouan » et son reversement pour des montants respectifs de :

- 5 000 € à l'association CODATU,
  - 5 000 € à l'association ALDA
  - 5 000 € à la commune de Kairouan, Tunisie
- sous forme de subvention.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et conventions afférentes à ces décisions.

**Adopté**

**28 Participation au projet URBACT "Boost social innovation".**

Le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son/sa représentant-e à mettre en œuvre le projet tel que décrit dans le dossier de candidature et à verser 2 000 € à la ville de Gdansk (Pologne), leader du programme Urbact.

**Adopté**

**29 Conclusion d'accords-cadre avec émission de bons de commande pour les prestations de transfert de délégations et des parlementaires européens par minibus et autocars. Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la prise en charge des transferts des parlementaires du Parlement européen et du Conseil de l'Europe entre les différents aéroports et gares et Strasbourg à raison d'un déplacement par session,
- sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation des marchés publics sous forme d'accords-cadres à émission de bons de commandes pour les prestations de

transfert de délégations et des parlementaires européens par minibus et autocar pour les montants suivants :

- Lot n°1 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers l'aéroport de Francfort (Allemagne) et autres destinations pour un montant minimum annuel de 15 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 100 000 € H.T.
- Lot n°2 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers les aéroports de Karlsruhe Baden-Baden et de Stuttgart (Allemagne) et autres destinations pour un montant minimum annuel de 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 10 000 € H.T.
- Lot n°3 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers l'aéroport de Bâle-Mulhouse (Suisse) et autres destinations pour un montant minimum annuel de 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 5 000 € H.T.
- Lot n°4 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers l'aéroport d'Entzheim (France) pour un montant minimum annuel de 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 6 000 € H.T.
- Lot n°5 : Transport par minibus ou autocar depuis ou vers la gare centrale de Strasbourg (France) pour un montant minimum annuel de 1 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 25 000 € H.T.
- Lot n°6 : Prestations de transfert de délégations par minibus ou autocar pour un montant minimum annuel de 1 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 25 000 € H.T.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
- à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg concernant le marché public de « Prestations de transfert de délégations par minibus et autocar »,
- à signer les marchés publics en résultant,
- à faire exécuter les marchés publics sous forme d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la ville de Strasbourg.

**Adopté**

### **30 Atelier Chantier d'insertion Humanis.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000 € et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et éventuelles conventions y afférentes.

**Adopté**

### **31 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Viva-Spach	1 500 €
Association des Résidents des Poteries	600 €
Amicale des Combattants de l'Union Française – ACUF	300 €
Association des Retraités et Seniors de la Montagne Verte – Rencontre Retraités	7 500 €
Association des Habitants du Quartier Gare	2 000 €
Association locale de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie Strasbourg Sud - CLCV	800 €
Association du Quartier Halles – Place de Haguenau – Tribunal - AQHT	2 000 €
Club Sportif de HautePierre	1 000 €
Ferme Educative de la Ganzau	700 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté**

### **SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ**

### **32 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. l'allocation de subventions de fonctionnement :

A. Allocation d'une deuxième tranche de subvention de fonctionnement aux Centres socioculturels :

Association du centre social et culturel de l'Elsau	100 090 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	104 611 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – le Galet	99 200 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	100 819 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	224 400 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	137 700 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	74 711 €

ARES - Association des Résidents de l'Esplanade de Strasbourg	116 600 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	25 579 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	139 600 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	115 000 €
CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	45 800 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	26 400 €

B. l'allocation d'une deuxième tranche de subvention de fonctionnement aux associations socioculturelles :

ASTU – Actions citoyennes interculturelles	25 300 €
Association les Bateliers	31 800 €
Association de gestion de la Maison des Associations	77 477 €
Association Porte Ouverte	66 050 €
Centre culturel et Social Rotterdam	44 200 €
Association d'Education populaire St Ignace	47 900 €
Organisation populaire des activités de loisirs - OPAL	40 400 €
Association l'Eveil Meinau	13 000 €
Association Lupovino	21 460 €
Maison des Potes de Strasbourg	7 460 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – Centre de loisirs et d'animation éducatifs	50 030 €
CEMEA Alsace - Association Régionale d'Alsace des Centres d'entraînement aux méthodes d'Education Active	4 500 €
Association Les Disciples	8 300 €
Association AMI de HautePierre (Action - Médiation - Insertion)	8 300 €
Association Gospel Kids	11 500 €
Maison des jeux de Strasbourg	6 700 €
Association migration solidarité et échanges pour le Développement – AMSED	10 650 €

C. l'allocation de subventions de fonctionnement à des associations socioculturelles :

CPCA Alsace - SARA	4 000 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	13 500 €
Association Solidarité Culturelle de Koenigshoffen	8 600 €

2. l'allocation de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	11 100 €
Association d'Education Populaire Saint Ignace	10 500 €
Association du centre social et culturel du Neuhof (Ludothèque)	10 600 €
Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau	13 100 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	51 950 €
Association Cardek centre socioculturel de la Krutenau	26 300 €
La Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg,	6 000 €

Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	26 500 €

3. l'allocation de subventions pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement péri et extrascolaires :

Centre socioculturel de la Meinau	30 283 €
La Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	32 735 €

Il est également demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions, à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

**Adopté**

### **33 Attribution de subventions au titre des solidarités.**

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

1.	Centre social protestant - espace d'Ecoute et de paroles	13 000 €
2.	Entraide le relais - aide exceptionnelle	15 000 €
3.	GIP Formation continue et insertion professionnelle Alsace - formation de bénévoles pour l'insertion linguistique	10 000 €
4.	Croix rouge française - Conseil départemental du Bas-Rhin - base logistique de Mundolsheim	6 500 €
5.	Fédération du Secours populaire français du département du Bas-Rhin - fonctionnement	15 000 €
6.	Fondation Vincent de Paul - fonctionnement de l'Escale Saint Vincent	12 300 €
7.	SNCF - Point d'accueil et de solidarité	15 000 €
8.	Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile – CASAS solde	26 000 €
9.	Fédération de charité Caritas Alsace - travaux de réhabilitation de la permanence de l'Arc en ciel	57 000 €
10	Mission locale pour l'emploi - accompagnement social des jeunes	15 000 €

11.	SOS Amitié Strasbourg - fonctionnement	2 000 €
12.	Contact et promotion - action linguistique (Contrat de Ville n 406)	2 200 €
13.	Union départementale Consommation logement et cadre de vie – UD CLCV - action linguistique (Contrat de Ville n° 295)	600 €
14.	Collège Twinger - action linguistique (Contrat de Ville n° 360)	4 000 €
15.	Comité protestant des centres de vacances – CPCV Est - action linguistique (Contrat de Ville n° 155)	11 200 €
16.	Collège de Cronembourg - action linguistique (Contrat de Ville n° 182)	1 000 €
17.	Collège Truffaut - action linguistique (Contrat de Ville n° 382)	1 000 €
18.	Association migration solidarité et échanges pour le développement – AMSED - communauté rom – inclusion et valorisation de la culture	10 000 €
19.	Collectif pour l'intégration scolaire individualisée – CISI - fonctionnement	500 €
20.	Urilco Alsace Lorraine - fonctionnement	1 000 €
21.	Association des paralysés de France – APF - fonctionnement	5 000 €
22.	Association Pierre Clément - formation de bénévoles	3 050 €
23.	Sport, initiative et loisir bleu – SIEL Bleu - fonctionnement	6 000 €
24.	Association du centre social et culturel de Hautepierre Le Galet - Semaine bleue	300 €
25.	Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen - Semaine bleue	300 €
26.	Fédération de charité Caritas Alsace - Semaine bleue	750 €
27.	Association des résidents des Poteries - Semaine bleue	600 €
28.	Coordination alsacienne de l'immigration maghrébine – CALIMA - Semaine bleue	1 500 €
29.	Association du Centre social et culturel Victor Schoelcher - Semaine bleue	1 270 €

30.	Initiatives de la Montagne Verte - Semaine bleue	950 €
31.	Club des seniors de Koenigshoffen - Semaine bleue	1 500 €
32.	Rencontres 3ème âge - Semaine bleue	1 000 €
33.	Nadi Chaabi - Semaine bleue	1 000 €
34.	Fédération des malades et handicapés - union départementale du Bas-Rhin – FMH - Semaine bleue	700 €
35.	Association Bartischgut - Semaine bleue	350 €
36.	Association l'éveil Meinau - Semaine bleue	1 500 €
37.	Association de gestion des équipements sociaux – Résidence du Bilstein - Semaine bleue	1 300 €
38.	Stimultania - Semaine bleue	1 000 €
39.	Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg - ARES - Semaine bleue	1 400 €
40.	Association pour le soutien des personnes âgées de la Cité de l'III - Semaine bleue	1 000 €
41.	Centre culturel et social Rotterdam - Semaine bleue	1 000 €
42.	Fondation Vincent de Paul – EHPAD Saint Joseph - Semaine bleue	500 €
Total		250 270 €

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté**

### **34 Attribution de subventions au titre de la santé.**

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

1.	Ithaque - « Fonctionnement »	68 500 €
2.	Médecins du monde - « Actions en faveur des populations Roms vivant dans des campements dans Strasbourg et environs »	1 250 €

3.	Médecins du monde - « Action en faveur des personnes sans abri »	1 250 €
4.	Médecins du monde - « Centre d'accueil, de soins et d'orientation ».	7 600 €
Total		78 600 €

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

<b>Adopté</b>
---------------

### **35 Mandat de gestion pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint Gothard, propriété de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil est appelé à prendre acte du transfert de gestion entre l'AGES et la Fondation Vincent de Paul pour l'EHPAD Saint Gothard et d'émettre un avis favorable.

Le Conseil est également appelé à autoriser, en application de la délibération du Conseil municipal du 28 avril 2014 (V) déléguant au Maire pouvoir en matière de signature de convention d'occupation d'une durée inférieure à 12 ans, à signer un avenant à la convention du 13 mars 1987 transférant la bénéfice du titre d'occupant à la Fondation en lieu et place de l'AGES. Il est précisé qu'après définition du programme de rénovation, une nouvelle convention d'occupation sera dès lors soumise à l'approbation du conseil.

<b>Adopté</b>
---------------

### **36 Attribution de subventions au titre de la prévention.**

Le Conseil est appelé à décider de l'allocation de subventions aux associations suivantes :

- au titre du dispositif Ville Vie Vacances 2016 :

- Association Solidarité Culturelle	500 €
- Unis vers le sport	800 €
- Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	800 €

- à titre de solde pour leur fonctionnement 2016 :

- VIL.A.JE - Ville Action Jeunesse	25 764 €
- ENTRAIDE Le Relais	24 600 €
- L'ETAGE Club de Jeunes	49 372 €

- ENTRAIDE Le Relais	13 000 €
----------------------	----------

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté**

**37 Ecole Européenne de Strasbourg - participation financière aux dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'établissement public (EPLÉ) pour 2017 - Application du tarif des élèves qui déjeunent au self aux agents de catégorie C qui travaillent au sein de l'établissement.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- le versement d'une dotation de fonctionnement à l'EPLÉ (Ecole européenne de Strasbourg) d'un montant estimatif de 531,50 € par élève basée sur les effectifs déclarés 2016/2017 ;
- l'élargissement du tarif de 4,50 € (tarifs des élèves qui déjeunent au self) aux agents de catégorie C travaillant au sein de l'établissement ;
- la nouvelle grille tarifaire applicable est la suivante :

Elèves déjeunant au self Personnels de catégorie C	4,50 €
Elèves qui déjeunent à table (cycle maternel et deux premières années du cycle élémentaire)	5,90 €
Commensaux (enseignants, personnels sur place)	6,40 €
Hôtes de passage	8,30 €

**Adopté**

## CULTURE ET SPORT

**38 Boutique Culture : nouvelles modalités d'intégration au dispositif de billetterie pour les salles et structures associatives strasbourgeoises et renouvellement de la convention triennale avec l'association APCA Théâtre de la Choucrouterie.**

Il est demandé au Conseil d'approuver les conditions d'adhésion et d'accès au service de la Boutique Culture pour les acteurs culturels strasbourgeois ainsi que la convention.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer toutes nouvelles conventions triennales avec des acteurs culturels strasbourgeois, répondant aux conditions d'adhésion, visant à permettre la vente de billets à la Boutique Culture pour les spectacles organisés par ces derniers,
- à signer le renouvellement de la convention entre la ville de Strasbourg et l'association APCA Théâtre de la Choucrouterie.

**Adopté**

### **39 Attribution de subventions à des associations culturelles.**

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Different Universe	6 000 €
Weepers Circus	5 000 €
Deaf Rocks Records	4 000 €
Latitude – Ensemble Atrium	7 000 €
Les Amis de Notre Dame de Strasbourg	3 000 €
Accord et Fugue	2 000 €
Compagnie Actemobazar	17 000 €
Compagnie Les Oreilles et la Queue	6 000 €
Compagnie Esprit Joueur	5 000 €
Street Bouche	15 000 €
Université de Strasbourg	500 €
SCOP Arténréel	8 750 €
Compagnie Les Gladiateurs	6 000 €
Turbulences	4 500 €
Association OPI	3 500 €
Le Maillon	13 000 €
Pôle Sud	13 000 €
Jazzdor	12 000 €
MIRA	6 000 €
Becoze	5 000 €

Il est demandé au Conseil d'approuver la révision du montant de la subvention accordée à l'association Vidéo les Beaux Jours de 55 000 € à 30 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté**

#### **40 Relations financières entre la ville de Strasbourg et la SIG Basket - saison 2016 - 2017.**

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion entre la Ville et la S.A.S.P. SIG STRASBOURG, des contrats suivants :

**au titre de la saison sportive 2016-2017 :**

- 1. une convention financière**, d'un montant de 620 000 € TTC, dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces actions sont prioritairement destinées aux publics jeunes, en situation de handicap, aux clubs du territoire etc.
  
- 2. la passation d'un marché public**, pour un montant total estimé à 406 700 € HT (477 100 € TTC) pour l'exécution de prestations de services portant sur l'achat de billetterie et la mise en place de la signature de la Ville sur des supports de communication tels que :
  - les 4 tunnels d'angle ;
  - les 4 bandeaux intérieurs des raquettes ;
  - les maillots des joueurs ;
  - les pieds de paniers ;
  - etc.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter la convention financière ainsi qu'à négocier, puis signer et exécuter le marché après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

#### **41 Relations financières entre la ville de Strasbourg et le Racing club de Strasbourg Alsace - saison 2016 - 2017.**

Il est demandé au Conseil d'approuver au titre de la saison sportive 2016-2017, la conclusion entre la Ville et la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace, d'une convention financière, d'un montant de 475 000 € TTC, dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces actions sont prioritairement destinées aux publics jeunes, en situation de handicap, aux clubs du territoire etc...

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter la convention financière, ainsi que tous autres documents relatifs à

ces opérations.

**Adopté**

**42 Soutien aux athlètes de haut niveau participant aux Jeux olympiques de Rio en 2016.**

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'aides financières, pour un montant total de 25 000 €, aux athlètes strasbourgeois de haut niveau ayant participé aux jeux olympiques de Rio. Il s'agit des athlètes suivants :

- Céline DISTEL-BONNET,
- Benjamin COMPAORE,
- Charlotte LEMBACH,
- Pierre-Hugues HERBERT,
- Thibault STOCLIN ;

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

**43 Subventions complémentaires de fonctionnement : dispositif aide à la formation.**

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de **19 021 €** :

<b>Club</b>	<b>Subvention proposée</b>
Allez les Filles	715 €
AS Cheminots de Strasbourg	468 €
ASL Robertsau	275 €
ASPTT Strasbourg	569 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure (ASHPA)	425 €
Butokukan	258 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	44 €
Cercle de l' Aviron de Strasbourg	83 €
Cercle Sportif Neuhof	110 €
Cercle Sportif Saint-Michel Koenigshoffen	2 101 €

Club Alpin Français	305 €
Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg	474 €
F.C.S.K. 06	366 €
FC Olympique Strasbourg	446 €
HautePierre Badminton Club	259 €
Joie et Santé Koenigshoffen – section karaté	270 €
Judo Club de Strasbourg	1 095 €
Koryo Taekwondo	771 €
Le Minotaure	830 €
Libellules Basket Club de Strasbourg	523 €
MCM Orangerie	535 €
PK Stras	439 €
Rowing Club de Strasbourg	330 €
Saint-Joseph Strasbourg	165 €
Skieurs de Strasbourg	741 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	289 €
Strasbourg Université Club	429 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT	2 606 €
Tennis Club de Strasbourg	2 693 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf	407 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

#### **44 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.**

Le Conseil est appelé à approuver l'allocation de subventions pour un montant total de 17 900 € réparti comme suit :

<b>AS 2000</b> Soutien à la consommation électrique du club générée par les travaux effectués dans les bâtiments.	<b>225 €</b>
<b>AS Université de Strasbourg</b> Soutien à la participation de l'équipe féminine de futsal au championnat d'Europe 2016, organisée du 13 au 26 juillet 2016 en Croatie.	<b>750 €</b>

<b>Cercle Sportif du Neuhof</b> Soutien à la consommation électrique du club générée par les travaux effectués dans les bâtiments.	<b>225 €</b>
<b>Office des Sports</b> Soutien à l'acquisition de billets d'entrée permettant aux jeunes licenciés sportifs strasbourgeois et aux dirigeants bénévoles d'assister au spectacle de Noël au Zenith	<b>5 200 €</b>
<b>Association des Courses de Strasbourg Europe</b> Soutien à l'organisation de la 7 <sup>e</sup> édition de la Strasbourgeoise, le 7 octobre 2016, dans le cadre du mois du « Ruban rose »	<b>8 000 €</b>
<b>Ballet Nautique de Strasbourg</b> Soutien à l'organisation, du 25 au 27 novembre 2016 au centre nautique de Schiltigheim, du gala annuel de l'association.	<b>2 000 €</b>
<b>Strasbourg Volley-Ball</b> Soutien à l'organisation de la 7 <sup>e</sup> édition d'un tournoi international de volley-ball les 11 et 12 septembre 2016 au hall Jean Nicolas Muller à Strasbourg	<b>1 500 €</b>

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

#### **45 Subventions complémentaires de fonctionnement : dispositif d'aide aux clubs propriétaires de leurs installations.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessus pour un montant total de **25 000 €** :

<b>Nom club</b>	<b>Subvention proposée</b>
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air (ASCPA)	1 800 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	300 €
Association Sportive Electricité de Strasbourg	3 600 €
Aviron Strasbourg 1881	2 000 €
Cercle Nautique Ill Club	2 300 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	6 000 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	1 400 €
Société Nautique 1887 Strasbourg	900 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille	1 550 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf	3 900 €

Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	1 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté**

## MOTION

### **46 Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024.**

La candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024 représente, pour l'ensemble du territoire national, une opportunité de valoriser la pratique sportive. Les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives profondes et durables, éducatives, environnementales et citoyennes auxquelles la ville de Strasbourg, ses 220 clubs représentant 130 disciplines, et ses bénévoles sont très attachés.

Au-delà, le projet porté par la ville de Paris s'appuie sur un objectif fort : établir le rôle majeur et universel du sport dans l'édification d'un monde meilleur et d'une plus grande cohésion sociale.

La ville de Strasbourg, héritière d'une longue tradition en matière d'action sociale et de santé publique, soutient pleinement cette démarche. Elle a fait du sport et de la pratique de l'activité physique un axe majeur de ses politiques publiques, notamment en créant le dispositif « Sport Santé sur ordonnance » dont l'objectif est de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée, adaptée à l'état de santé des malades chroniques, ainsi que de réduire les inégalités.

Après son engagement en faveur de la candidature de la France pour l'Exposition universelle de 2025, autre opportunité de faire rayonner notre pays, la ville de Strasbourg apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**Adopté**

---

## INTERPELLATIONS

**47 Interpellation de Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER sur les berges des cours d'eau de Strasbourg.**

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte-rendu.

**48 Interpellation de M. Jean-Emmanuel ROBERT relative au commerce de proximité dans le quartier de l'Elsau.**

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte-rendu.

--°°--

**Question d'actualité de Mme Fabienne KELLER et M. Jean-Philippe VETTER, relative aux « manifestations strasbourgeoises : quelle anticipation » ?**

ORIGINAL SIGNE

ROLAND RIES

# Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 26 septembre 2016

Secrétariat des Assemblées  
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

## **INTERPELLATIONS**

### **47 Interpellation de Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER sur les berges des cours d'eau de Strasbourg.**

Monsieur le Maire,

Lors de déplacements sur les berges de l'Ill et des cours d'eau qui baignent notre ville, j'avais déjà remarqué la présence de débris, souillant des lieux pourtant bucoliques au cœur de Strasbourg. A ce constat s'est rajoutée la réflexion étonnée d'une amie en visite cet été dans notre ville et cela m'amène à vous interroger sur la propreté et l'entretien des berges de rivières dans Strasbourg.

Cette amie, lors de ces déambulations s'est trouvée face à des tessons de verre, des couches pour enfants et autres immondices tout aussi divers que repoussants.

Les berges devraient être un lieu où il fait bon se promener, et qui permet aux strasbourgeois et aux touristes de découvrir ou redécouvrir la Ville sans avoir à enjamber de déchets.

Les quais et les berges de l'Ill ont toujours été un lieu de rencontre et de partage pour les strasbourgeois, aujourd'hui c'est surtout un « no mans land » exception faite de l'ESCA et de la partie face au quai des Bateliers. Ailleurs, que de débris et d'immondices !

Alors que le réaménagement des quais est à l'étude et en cours, il nous semble essentiel de prendre cette question de propreté à bras-le-corps. A quoi bon avoir des quais réaménagés, si les rivages à leurs pieds sont des poubelles à ciel ouvert ?

Rajoutons que ce problème qui exaspère commerçants et habitants du centre-ville, compte tenu de la fréquentation touristique des lieux, n'est, hélas pas propre, si je puis oser ce mot, à l'Îlot insulaire. Tout le long de l'Ill et de ses canaux et bras, de l'Elsau à la Robertsau, ce ne sont que des berges jonchées de saletés.

Le préjudice n'est pas seulement esthétique, les conséquences sur la faune et la flore sont graves. Voulons-nous vraiment voir les oiseaux, cygnes et cigognes compris, construire leurs nids à la base de plastiques et de déchets ménagers ?

M. le Maire, afin de lutter contre ces nuisances qui gâchent notre cadre de vie, et pour donner aux strasbourgeois une bonne image de nos cours d'eau et qu'ils ne renoncent pas aux promenades le long des berges, nous vous demandons de mettre en place les moyens de prévention et de lutte contre ces incivilités navrantes et génératrices de pollution grandissante. Je vous remercie.

### **REPONSE :**

Madame je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'état et à la propreté de nos berges et des cours d'eau qui jalonnent notre ville l'Ill en particulier. Vous avez raison, les berges et cours d'eau de Strasbourg représentent un élément fondamental du patrimoine naturel et historique de notre ville. C'est d'ailleurs fort de ce constat que le Maire a proposé un projet ambitieux, vous le savez, de réaménagement des quais sud de l'Ill qui prévoit de revaloriser le rapport à l'eau et la présence des berges.

La question de la propreté des berges et cours d'eau, s'avère et vous allez le voir lors de mon développement, relativement complexe. De nombreux cours d'eau sont non domaniaux, c'est-à-

dire qu'ils sont privés et leur gestion et leur entretien relève donc des propriétaires des terrains riverains des cours d'eau. C'est le cas de la Bruche, du Muhlbach ou encore du Fossé des Remparts.

S'agissant des cours d'eau domaniaux de l'agglomération strasbourgeoise, c'est-à-dire ceux qui relèvent du domaine public, beaucoup sont également concernés par plusieurs gestionnaires différents. Ce qui complique encore plus les choses. Ainsi le canal de la Bruche appartient au Conseil départemental du Bas-Rhin. Le Rhin-Tortu et ses bras connexes appartiennent à l'Eurométropole de Strasbourg ; certains biefs étant quant à eux gérés par le Port Autonome à l'aval de Rivetoile.

Enfin, pour ce qui est de l'III qui nous préoccupe plus particulièrement, la propriété de l'III diffère selon les tronçons :

- ainsi, en amont de la Grande Mosquée l'III est propriété de la Région,
- entre la Grande Mosquée et le barrage des aiguilles à la Robertsau, la propriété revient à Voies Navigables de France (VNF),
- la partie aval de l'III, quant à elle, autrefois gérée par VNF est actuellement un tronçon orphelin toujours propriété de l'Etat mais non géré.

Pour complexifier la chose, la gestion des berges du tronçon de l'III, au centre ville, appartenant à VNF comme je le disais est elle-même répartie entre plusieurs gestionnaires, par des conventions de superposition de gestion. Pour être claire, l'Eurométropole intervient en régie sur le chemin du halage en contrebas du quai Saint-Thomas jusqu'au pont Saint-Etienne en face de l'ESCA avec une périodicité quotidienne, au moins en été.

La ville de Strasbourg, de son côté intervient, par le biais d'entreprises d'insertion sur les tronçons de l'ellipse insulaire selon une périodicité qui diffère selon que le tronçon est aménagé en promenade en rive gauche ou en zone naturelle en rive droite, ainsi que sur d'autres secteurs. D'ailleurs en cas de signalement de gros dépôts une intervention spécifique peut être réalisée.

Sur les secteurs du centre ville, rien qu'en hiver, il faut savoir que les quais Saint-Jean, Mathis, de Malte ou Kléber sont nettoyés trois fois par semaine. Une fois par semaine pour les quais Finkmatt, Sturm, Altorffer ou Turckheim. Les autres quartiers ne sont pas oubliés, notamment votre secteur la Meinau et le Neuhof. Les berges du Racing ou de la rue de Bergerac sont entretenues deux fois par semaine, les berges Constantia, confluent Ziegelwasser ou de l'Herrenwasser une fois par semaine. Vous voyez que l'on ne néglige pas cet aspect propreté, par contre, nous ne sommes pas à l'abri des incivilités qui sont énormes notamment sur les berges et les fréquences dont je vous fais part sont hivernales.

Vous pouvez, Mme Jurdant-Pfeiffer nous spécifier de manière un peu plus précise les endroits que vous avez repérés comme étant particulièrement sales ou mal entretenus, afin que nous puissions intervenir sur ces endroits de manière un peu plus efficace. Je souhaite rajouter que sur le secteur du tronçon centre ville, M. le Maire a rencontré récemment le directeur général de VNF dont les équipes locales travaillent quotidiennement avec les services de notre collectivité avec une conviction, celle que Strasbourg doit reconquérir ses berges et valoriser son rapport à l'eau dans les prochaines années.

Nous sommes en train de contractualiser, avec la DIRECCT et VNF sur des objectifs de propreté sur les espaces publics qui relèvent de leurs compétences mais pour lesquels nous essayons d'avoir des objectifs renforcés de propreté. Je déplore ces incivilités, tout comme vous, nous travaillons à améliorer la situation.

#### **48 Interpellation de M. Jean-Emmanuel ROBERT relative au commerce de proximité**

**dans le quartier de l'Elsau.**

Monsieur le Maire,

Pour la troisième fois depuis 2014, je me permets de vous interpellier au sujet de la vie commerciale dans le quartier de l'Elsau.

Le 2 avril 2015, le supermarché Leclerc a fermé ses portes. Je m'étais inquiété dès le mois d'octobre 2014 de cette possible fermeture. Il avait alors été indiqué (en octobre 2014) que la Locusem s'était portée acquéreur des locaux et qu'un enfant du quartier allait ouvrir un Carrefour City au début du mois de janvier 2015, en conservant les employés de l'ancien Leclerc.

De plus, il était annoncé que ce supermarché allait être équipé d'un distributeur de billets qui fait tant défaut à l'Elsau.

En octobre 2014, lors des annonces faites aux habitants et aux médias, tout était alors officiellement bouclé, et la transition était certaine.

Entre-temps, le Leclerc a fermé ses portes en avril 2015 et aucune transition n'a eu lieu comme annoncé.

Interrogé par la presse en avril 2015 sur cette situation, l'adjoint en charge du quartier déclarait *« C'est sûr, c'est signé depuis janvier. Le président de Carrefour City m'a assuré qu'un magasin va s'installer à cet endroit. Tout le personnel, qui est pour le moment dispatché dans différents Leclerc sera entièrement repris. Il va prendre la suite dans un laps de temps assez rapide : d'ici un mois, un mois et demi. On est dans le calendrier. »*

Un mois plus tard, suite à mon interpellation, une ouverture à l'occasion de la rentrée 2015 était alors évoquée.

En septembre 2015, suite à une nouvelle interpellation de ma part, il m'était alors indiqué que, je cite *« Carrefour ouvrira ses portes à l'automne 2015 tel que je l'ai dit et je vous précise que l'automne s'étend du 23 septembre au 21 décembre »*.

En avril 2016, alors qu'aucun commerce n'a ouvert, de nouvelles précisions étaient formulées aux médias. L'adjoint du quartier annonçait je cite *« l'ouverture imminente d'une enseigne Carrefour Contact, dans l'ancien local du supermarché Leclerc Express »*.

Le supermarché Carrefour Contact était censé accueillir ses premiers clients, je cite encore, *« au cours de l'été, sur une surface comprise entre 600 et 700 m<sup>2</sup> », et « accueillir aussi une boulangerie de la chaîne « la Ronde des pains » et un distributeur de billets. »*

Cinq mois après cette nouvelle déclaration et à quelques jours de la fin de l'été, au moment où je rédigeais ces lignes, depuis nous sommes en automne, la bâche installée en avril 2015 sur la façade de l'ancien Leclerc annonce toujours une « ouverture prochaine d'un commerce ». Malheureusement, au moment où je vous envoie cette interpellation, il n'y a eu aucun travaux de mené sur ce site et les grilles sont toujours fermées.

Par conséquent, je me permets de vous interroger à nouveau afin de savoir où nous en sommes exactement dans ce dossier.

J'espère avoir enfin une réponse honnête car il en va de la crédibilité de la parole publique.

Trop d'annonces ont été formulées depuis octobre 2014 mais elles n'ont jamais été suivies d'actes concrets !

Je vous remercie.

**REPONSE :**

**C'est une réponse à deux voix :**

**Alain Fontanel 1<sup>er</sup> adjoint au maire :**

Vous interpellez la municipalité sur l'ouverture du centre commercial du quartier de l'Elsau, fermé depuis le départ de l'enseigne Leclerc Express, comme vous venez de le rappeler. Je comprends bien sûr votre questionnement et je mesure surtout l'impatience légitime des habitants du quartier de l'Elsau et je crois qu'il est important de rappeler qu'Eric Elkouby, aujourd'hui député, lorsqu'il était adjoint en charge du quartier s'est beaucoup investi pour trouver une issue favorable à ce dossier. Une grande partie du chemin a été réalisée sous sa direction, dans un contexte il faut le rappeler et vous en conviendrez, où la collectivité ne dispose que de leviers indirects s'agissant d'un site privé destiné à une activité commerciale privée. Tous les engagements que l'on peut obtenir, tout le travail de construction qu'a mené Eric Elkouby reste *in fine* dépendant de décisions privées qui peuvent prendre plus de temps pour se mettre en œuvre.

Comme vous le savez, il n'est pas dans le pouvoir de la collectivité de contraindre ses acteurs privés de procéder à des acquisitions et des ouvertures de commerces. Nous pouvons les accompagner, les convaincre et c'est le long travail fait ces derniers mois par Eric Elkouby. Nous avons eu l'occasion de faire un point complet sur ce dossier avec Luc Gillmann et les services de la collectivité. Luc Gillmann en tant que nouvel adjoint et parfait connaisseur du quartier va nous apporter les informations complémentaires et surtout, désormais, porter au quotidien ce projet sur lequel il est tout à fait présent et déjà mobilisé.

**Luc Gillmann, adjoint au maire :**

Merci. Le dossier de réouverture d'un commerce à dominante alimentaire dans le quartier de l'Elsau progresse concrètement. En effet, après plusieurs mois de négociations la société Hypercoop, ancienne propriétaire du site a consenti à le vendre à la SARL Famille Keskin. Depuis le 5 août dernier, cette vente est effective. C'est une étape importante dans le processus de réouverture, car je ne doute pas que le nouveau propriétaire s'investisse sensiblement pour ouvrir ce centre commercial dans les délais les plus brefs. Il en va même de son intérêt.

Des négociations sont en cours avec le groupe Carrefour pour l'ouverture d'un Carrefour Contact en franchise avec le soutien d'Impact Partenaire, une société spécialisée dans l'accompagnement des projets économiques dans les quartiers bénéficiant de la politique de la Ville. Une réunion est programmée le 12 octobre, pour examiner de près les modalités de ce partenariat. L'objectif est d'ailleurs de prévoir, non pas seulement un magasin alimentaire mais aussi un petit centre commercial qui propose d'autres services, une boucherie, une boulangerie. Nous espérons vivement que cette réunion permettra de présenter un calendrier plus précis, permettant de définir une date d'ouverture du centre commercial. Il en va de l'intérêt de tous et prioritairement de celui des habitants du quartier de l'Elsau.

Je peux vous assurer que ce dossier continuera d'être suivi de très près pour permettre l'ouverture du Centre Commercial dans les délais les plus brefs.

\* \* \*